ville de
Saint Nicolas *lez Arras*

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

Publié le 4.11.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

n°26/025

Date de convocation
Mercredi 7 Octobre

L'an deux mil vingt six
le **Jeudi 15 Octobre** à 18 Heures
la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie
au Centre Social et Culturel Chanteclair sous la Présidence d'Anne-Caroline RATAJCZAK

Nombre de conseillers
Exercice : 16
Présents : 12
Votants : 15

Etaient présents : Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – Mme Haddy N'JEE – M. Benoît KURCZ – M. Arnaud LEBOEUF – Mme Karine BEAUMONT - Mme Bernadette PRUVOST - Mme Marie-Thérèse SEINE - Mme Marie BARBOSA – Mme Clio GRECO-BRUNEEL- Mme Yveline LOURDEL - M. Victor CARDON.

Excusés : M. Stéphane FOURNIER qui donne pouvoir à Mme RATAJCZAK– – Mme Martine DUQUESNOY qui donne pouvoir à Mme DESHORTIES - Mme Hanène NEBATI - Mme Marguerite BUIRE qui donne pouvoir à Mme BARBOSA

Objet : Attribution d'une subvention « Noël Solidaire »

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de leurs activités d'aide à la personne, l'antenne locale des Restos du cœur et l'Association 4 S – *Saint Nicolas. Soutien. Services. Solidarité.* mettent en place des actions qui s'inscrivent dans des démarches à la fois sociales et culturelles.

Pour fêter Noël, les intervenants caritatifs se sont associés afin d'offrir un après-midi récréatif, avec spectacle jeune public « Julie et le livre magique »

A l'issue de la représentation, une carte cadeau sera remise à chacun des enfants de moins de 11 ans, dont les parents sont bénéficiaires de l'un ou l'autre des dispositifs.

Afin de soutenir cette action pour l'arbre de Noël de l'Association 4 S et des Restos du cœur antenne de Saint Nicolas, et permettre l'organisation d'un temps festif et l'achat des cartes cadeaux pour les enfants, une subvention de 2000 € est sollicitée.

Il vous est donc proposé :

- d'accorder une subvention de 2000€ au profit de l'Association 4S qui porte financièrement le projet.

Après délibération le Conseil d'administration à l'unanimité, adopte la proposition de Madame la Présidente,

Certifié Exécutoire,
Transmis en Préfecture
Saint Nicolas-lez-Arras,
Le 15 Octobre 2026
La Vice-Présidente du C.C.A.S

C.A.S DE SAINT-NICOLAS (PAS-DE-CALAIS)

Accusé de réception en préfecture
062-266207646-20261015-26025-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026